



Ordre du Jour

1. Point sur la présence de personnes sans-abris dans l'arrondissement
2. Présentation du chantier de la Maison des mathématiques en présence de la direction de l'Institut Henri Poincaré et d'EPAURIF
3. Présentation du projet de construction du Centre culturel marocain au n°115 bvd St Michel

1. Point sur la présence de personnes sans-abris dans l'arrondissement

Un rapide rappel de la situation

Le quartier Val-de-Grâce est concerné par la présence de sans-abris rue Jean Calvin, mais aussi à l'angle de la rue des Patriarches et à côté de l'école et de la bibliothèque rue Poliveau. Si les nombreuses interventions n'ont pas suffi à mettre un terme aux installations régulières rue Teilhard de Chardin, le campement situé en amont de la place Laveran a, quant à lui, été levé. Enfin, et ce malgré la mobilisation de la mairie et des riverains, le cas de Darius, place Maubert, semble avoir atteint un point de non-retour.

Les situations sont aussi diverses que complexes, allant de la grande précarité au trafic d'enfants.

Mme la Maire laisse la parole à l'Unité d'Assistance aux Sans-Abris de la Mairie de Paris (UASA), au Capitaine Sébastien CUEILLE, Chef de l'Unité d'appui de proximité de la Préfecture de Police et à M. Étienne JEAN-ALPHONSE, adjoint à la cheffe de la circonscription du 5, 13 pour la DPSP.

Présentation des modes d'action de l'UASA, service de la DPSP

Chaque semaine, L'UASA fait plusieurs maraudes, le matin et en fin de journée. Deux maraudes par nuit et par semaine sont également organisées.

La problématique première du 5^e arrdt est celle des mineurs en situation de mendicité, la surveillance du secteur est donc assidue. Les actions ont ainsi mené à des sorties de rue et à des mesures de protection de l'enfance.

La première mission de l'UASA est de comprendre la situation de la famille et de faire des propositions d'orientation et de suivi social (consultation chez un pédiatre, aide aux démarches de scolarité, appeler le 115 ou proposer des cours de français). Des hébergements d'urgence d'une nuit sont proposés aux familles les plus vulnérables.

Lorsque les familles n'adhèrent pas aux propositions faites et poursuivent la mise en rue des enfants, l'UASA a l'obligation de signaler la situation au Département pour la Protection de l'Enfance. Le placement provisoire des mineurs n'est utilisé qu'en dernier recours, ce qui a été plusieurs fois le cas dans le 5^e arrdt depuis l'année dernière.

Une équipe intervient plus spécifiquement auprès des publics isolés. Le domaine de compétence de l'UASA étant le domaine municipal, son intervention se fera principalement

dans les squares. Il peut cependant être amené, à titre exceptionnel et à la demande de la Mairie, à intervenir sur des installations situées devant des sites municipaux sensibles.

Les actions menées dans l'arrondissement

Le Capitaine Cueille rappelle que la Préfecture de Police assure le suivi de toutes les situations qui lui sont signalées par les riverains et mène des évacuations, comme celles, récentes, de la rue des Patriarches et de la rue Teilhard de Chardin. L'UASA souligne que les familles de la rue des Patriarches sont actuellement hébergées chaque nuit sur un dispositif de la Mairie de Paris en attendant une orientation 115.

M. Jean-Alphonse rappelle quant à lui que les procédures à respecter avant l'évacuation d'un campement peuvent prendre du temps. Elles sont accélérées lorsqu'il y a des enfants. Les difficultés rencontrées par les agents de la DPSP et les forces de police sont réelles. Il arrive en effet que les personnes ne souhaitent pas être retirées de la rue, les agents sont alors impuissants. Pour les personnes souhaitant une réinsertion, par un logement ou un travail, la DPSP et l'UASA proposent des solutions.

Les actions menées par l'association Cœur du Cinq et la Mairie du 5^e

Cœur du Cinq est une association qui accueille une trentaine de personnes, qu'elle accompagne, depuis 26 ans, en accueil de jour. La Bagagerie accompagne un certain nombre de personnes, leur permettant de déposer leurs effets. C'est aussi un lieu social, où elles savent qu'elles seront écoutées. Afin de continuer cet accompagnement, l'association recherche des bénévoles.

Mme la Maire, Florence Berthout, rappelle que la Mairie ouvrira prochainement un accueil pour des femmes sans-abris.

2. Présentation du chantier de la Maison des mathématiques en présence de la direction de l'Institut Henri Poincaré et d'EPAURIF

Mme Benzoni, Directrice de l'IHP, présente le projet. Grâce à la réhabilitation du bâtiment, l'Institut aura une surface supplémentaire de 1 700 m². Cela permettra d'accueillir plus de chercheurs et de créer plus d'occasions de rencontres entre les chercheurs et le monde socio-économique. Un musée sera installé au rdc et au sous-sol, avec 700 m² d'espace ouvert au public pour des expositions permanentes et temporaires.

Ce projet, qui coûtera quatorze mille euros, est soutenu financièrement par Sorbonne Universités, propriétaire du bâtiment, par la Mairie de Paris à hauteur de plus de la moitié de la somme, et par la Région Ile-de-France. Le projet a également reçu le soutien du CNRS et du Rectorat de Paris. Pour faciliter la gestion financière du projet, l'IHP s'est doté d'un fonds de dotation qui recueille des fonds de la part d'entreprises et de particuliers.

Les travaux auront principalement lieu à l'intérieur du bâtiment. L'intervention extérieure consistant à restaurer les façades et à changer les menuiseries s'il y a lieu. Une première phase de travaux concernera l'enlèvement des cloisons, faux plafonds, portes intérieures et l'aménagement du futur jardin du musée. Elle commencera en novembre 2018 pour une fin prévue en avril 2019. La seconde phase comprendra les travaux de réhabilitation et l'aménagement à l'intérieur du bâtiment. Elle démarrera à la fin de l'année 2019 pour une livraison du bâtiment début 2021.

L'emprise du chantier sera installée à l'intérieur du campus, les camions déchargeront donc à l'intérieur du campus, en entrant par la rue Pierre et Marie Curie et en sortant par la rue d'Ulm.

Questions des administrés

- ❖ *Que devient l'observatoire ?* L'observatoire sera également rénové et réhabilité. Néanmoins, il n'est plus en service et il n'est pas prévu qu'il soit accessible au public, car il est impossible d'y installer les dispositifs mécaniques pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.
- ❖ *Le bâtiment bénéficie-t-il d'une protection type monument historique ?* le bâtiment n'est ni inscrit ni classé, mais il est très surveillé par les ABF. Le projet a été amendé en fonction de leurs remarques.
- ❖ *Est-il prévu la construction d'un parking souterrain pour les chercheurs ?* Non.
- ❖ *Quelle est l'origine du projet ?* Cédric Villani voulait donner aux mathématiques un espace au cœur de Paris et a proposé le projet à l'Université.
- ❖ *Où vont les chercheurs pendant la durée des travaux ?* le bâtiment est vide, il n'y a donc pas d'impact sur les chercheurs.

3. Présentation du projet de construction du Centre culturel marocain au 115 bd St Michel

Mme la Maire Florence Berthout rappelle que le sujet a fait l'objet de trois réunions en mairie, ainsi que de deux réunions sur site. Les travaux de démolition du bâtiment ayant eu lieu à l'été 2018, il s'agit de faire un point d'avancement sur le chantier. Mme la Maire cède la parole à M. Oualalou, architecte portant le projet.

Suite aux travaux de démolition menés pendant le mois d'août, des opérations de nettoyage vont être menées.

Rappelons que le terrain fait 300 m², 10m de façade sur 30m de profondeur, et qu'une carrière a été détectée à l'arrière du terrain, côté rue Henri Barbusse. Le chantier va donc être stoppé temporairement, le temps que l'archéologie préventive fasse les fouilles nécessaires, prévues pour durer 2 à 3 jours, au cours la première semaine de novembre. Si des vestiges importants sont découverts, le chantier sera mis à l'arrêt pour plusieurs mois.

En l'absence de découverte, le début des travaux de terrassement pourront, a priori, avoir lieu de novembre à décembre, ce qui peut entraîner des nuisances sonores pour les riverains immédiats.

À partir du mois de janvier 2019 et jusqu'au mois d'août, auront lieu le gros œuvre et les travaux en béton, c'est-à-dire la construction proprement dite du bâtiment. L'ensemble des éléments de façade seront posés pendant les mois d'été, avec des travaux qui devraient se poursuivre jusqu'à la fin du printemps, début de l'été 2020.

L'accès actuel au chantier se fait par la rue Henri Barbusse. À partir du mois d'octobre, une installation de chantier temporaire, de type ALGECO, sera faite sur le bd Saint-Michel. Il permettra d'informer les riverains et les gens de passage sur ce qu'il va se passer sur le chantier.

Il est à noter que le chantier a déjà presque six mois de retard sur le planning initialement prévu, pour des raisons liées à des aspects administratifs.

Questions des administrés

- ❖ *Quand sera-t-il possible de retirer les installations ALGECO qui vont se trouver sur le trottoir actuel du bd Saint-Michel ?* Ces installations vont protéger la façade et devront être présentes jusqu'à la fin. En comptant sur une ouverture en juin, il est possible d'envisager un démantèlement des installations ALGECO à partir de février ou mars.
- ❖ *Quel est l'impact prévu de la découverte de carrières ?* L'impact en termes de délai, a déjà été mesuré. Sur les six mois de retard, cela pèse près de quatre mois sur le planning.
- ❖ *les deux locataires qui se trouvaient dans le vieil édifice ont-ils été relogés par la Ville de Paris ou par le Royaume du Maroc ?* Une convention de dédommagement a été négociée et signée entre le Royaume du Maroc et les deux locataires, sans l'implication de la Ville de Paris. Il a été négocié un dédommagement entre leurs conseillers juridiques et les conseillers juridiques de l'ambassade.
- ❖ *Le projet initial a évolué au fil des réunions publiques et des consultations des ABF, qu'en est-il ?* Le bâtiment, dans sa nature, n'a pas évolué. Les ajustements nécessaires ne sont d'ailleurs pas visibles sur les images et sont à la marge du projet.
- ❖ *Qu'en est-il des horaires du chantier et de sa sécurisation ?* Le chantier se doit de respecter la législation, il ne démarrera pas avant 8h00 et se terminera à 18h00 au plus tard. À partir de début novembre, nous vous inviterons à venir nous voir sur site afin de discuter des nuisances. En effet, un chantier fait du bruit et il y aura des phases gênantes au regard de la proximité des mitoyens. Mais c'est un paramètre intégré dans toutes les phases du chantier afin de minimiser les nuisances. Par ailleurs, il est prévu de mettre le chantier et la base-vie sous vidéo-surveillance pendant toute la durée du chantier.
- ❖ *Des recours administratifs sont-ils encore en cours ?* Il n'y a eu que deux recours qui ont été posés. Ils sont aujourd'hui purgés et jugés.
- ❖ *Qu'est-ce qui va être fait pour isoler les murs des 113 et 117 bd St Michel que l'ancien bâtiment protégeait ?* Le nouveau bâtiment va d'abord venir consolider les failles de l'un et l'autre bâtiment. Ensuite, il s'agira de construire les murs sur lesquels le nouveau bâtiment va s'appuyer. Un référé préventif a été fait et un expert a été désigné pour pallier à toute question à ce niveau. Un premier colmatage est d'ailleurs d'ores et déjà en cours pour reboucher l'ensemble des trous générés par la démolition. Lors de la deuxième phase, du polyane, c'est-à-dire une bâche en plastique, viendra protéger les mitoyens jusqu'à la construction.

Concernant plus particulièrement la vocation du centre culturel du Royaume du Maroc, la volonté est celle d'en faire un équipement de quartier. Mme la Maire suggère l'organisation d'ateliers culinaires et l'accueil d'expositions en partenariat avec le Fonds régional d'art contemporain.

La séance est levée.